

De gouverner dans le respect absolu des droits des provinces

Lesage invite Pearson à respecter son engagement

Par Paul-Emile PLOUFFE

QUEBEC — L'hon. Jean Lesage a écrit au premier ministre du Canada que les membres de l'Assemblée législative considéraient comme un manquement à son engagement de gouverner dans le respect absolu des droits des provinces le fait de procéder à constituer unilatéralement un fonds de prêts aux municipalités dont son programme ne prévoyait la création qu'avec le concours des provinces.

Le premier ministre du Québec a fait parvenir à l'hon. Lester B. Pearson une copie de la résolution adoptée unanimement par la Chambre basse, le 26 juin dernier, à l'effet que la loi sur le développement et les prêts municipaux soumis aux Communes constitue une atteinte grave à la compétence exclusive et à l'autonomie de la province de Québec en matière d'institutions municipales.

M. Lesage a donné lecture de sa lettre à la Chambre, hier. Les députés libéraux et de l'Union nationale ont applaudi avec enthousiasme à la lecture par le premier ministre de cette communication énergique. Copie de la lettre a été déposée.

Première démarche

M. Lesage avait déjà écrit à M. Pearson en date du 7 juin dernier pour lui demander de ne pas procéder à la création d'un fonds de prêts aux municipalités avant que les premiers ministres des provinces aient eu l'occasion de conférer entre eux, à ce sujet, au début du mois d'août, à l'occasion de la conférence interprovinciale.

Comme cette lettre resta sans réponse et que les événements subséquents démontraient que le gouvernement d'Ottawa était décidé à procéder, l'Assemblée législative

adopta à l'unanimité la motion réclamant le respect de l'autonomie du Québec, proposée par M. Paul Dozois, député de St-Jacques et secondée par M. C.R. Ducharme, député de La-Violette.

Une suggestion

Au début de la semaine, au début de l'opposition, M. Daniel Johnson, suggéra qu'une copie de la résolution fut envoyée au gouvernement fédéral. Le premier ministre observa qu'il voulait d'abord s'assurer s'il y avait lieu de le faire. A l'ouverture de la dernière séance de la session, hier, M. Lesage a déclaré qu'il avait eu le temps de consulter ses conseillers et de délibérer et qu'il en était venu à la conclusion qu'il convenait de faire parvenir cette résolution au gouvernement du Canada.

Voici le texte de la lettre de M. Lesage à M. Pearson: Cabinet du premier ministre, Province de Québec, Québec, le 11 juillet 1963.

Le Très Honorable Lester B. Pearson, C.P., premier ministre du Canada, Chambre des Communes, Ottawa, Ontario.

Pour faire suite à la lettre que je vous ai adressée le 7 juin 1963 pour vous deman-

A Cambridge

Emeute sanglante

CAMBRIDGE, Maryland (P.A.) — Une émeute raciale a éclaté hier soir à Cambridge, dans le Maryland. Au moins trois personnes ont été blessées et des foules se sont formées dans les quartiers noir et blanc.

Trois Blancs ont été transportés à l'hôpital pour être pansés pour des blessures subies au cours des bagarres. Ils ont été atteints de balles. La police de l'état a dû recourir à l'usage de chiens policiers afin d'empêcher que 300 Noirs et 1.000 Blancs n'aient des prises.

La fusillade a eu lieu aux abords du quartier noir, dans le sud-ouest de la ville qui compte 12.200 habitants.

Quelques instants plus tard, la nouvelle s'était répandue dans tout l'état.

La police est accourue armée de gaz lacrymogène et a dispersé les manifestants.

La garde nationale a été appelée dans la ville qui a été occupée récemment pendant 25 jours consécutifs. Les soldats avaient quitté la ville lundi dernier.

AUJOURD'HUI

Arts	7
Bandes illustrées	15
Carnet mandain	8
Cinéma	5-7
Circulation maritime	15
Classées	13-14-15
Convocations	13
Courrier de Mamie	8
Dans le port	9
De l'image au son	7
Editoriaux	4
Finance	6
Mots croisés	15
Nécrologie	15
Plume et Plumeau	8
Polichinelle	7
Radio-TV	9
Régional	6
Session provinciale	4
Shawinigan - G-Mère	5
Sports	10-11-12

DÉCÈS

Beland,	M. Armand
Beland,	Mlle Azélie
Dionne,	M. Alexandre
Gélinas,	Mme Freddy
Guillemette,	M. Lionel

(Voir Nécrologie page 15)



(Téléphoto FA)

DES ESCARMOUCHES ont éclaté, hier, entre la police londonienne et des manifestants à la suite d'une apparition en public du roi Paul et de la reine Frederika de Grèce. Les deux souverains ont même été hués. On voit ici deux policiers en train de conduire un jeune homme jusqu'au "panier à salade".

Le roi et la reine de Grèce applaudis et hués

La police londonienne en vient aux prises avec un groupe de manifestants

Par la Presse CANADIENNE d'après PA et Reuters

LONDRES — La police londonienne en est venue aux prises hier soir avec un groupe de

manifestants qui tentaient de marcher sur l'hôtel où les souverains grecs devaient mettre fin à leur turbulente visite à Londres par un banquet d'adieu

à la reine Elizabeth et au prince Philip.

Les policiers avaient bloqué toutes les rues menant à l'hôtel Claridges et les bagarres ont commencé lorsque les manifestants ont tenté de rompre les cordons de police.

Certains manifestants ont monté sur les épaules de leurs camarades pour mieux déployer leurs bannières tandis que d'autres criaient "à bas les fascistes" et en dérisoire scandaient le cri nazi "Sieg Heil". Ce dernier cri était dirigé contre la reine Frederika, d'origine allemande, et qui fut membre des jeunesses hitlériennes.

Peu avant le banquet d'hier soir, le philosophe lord Bertrand Russell, un des dirigeants de la campagne mise sur pied afin de libérer les prisonniers politiques grecs, a déclaré qu'il est possible que les manifestations se poursuivent en Grèce et en Grande-Bretagne.

Le vieil écrivain a dit avoir reçu avec joie un rapport voulant que 17 prisonniers aient été libérés mais a ajouté: "On aura remédié à environ 13 pour cent de l'injustice faite aux prisonniers".

Les vivats se sont mêlés aux huées lorsque le couple royal grec est arrivé en voiture, les souverains grecs sont entrés rapidement dans l'hôtel.

Quelques minutes plus tard, la reine Elizabeth et le prince Philip arrivaient à l'hôtel et étaient chaleureusement applaudis.

Les dirigeants britanniques ont été sidérés par l'accueil fort peu galant qu'un groupe de manifestants ont réservé mercredi soir à la Reine.

Le secrétaire à l'Intérieur M. Henry Brooke, de qui relève la police, a déclaré dans un communiqué: "Je n'aurais jamais pensé qu'une pareille chose pouvait arriver en Angleterre. Je ne sais à quand remonte le précédent d'une telle manifestation vis-à-vis d'un monarque régnant".

La nouvelle traverse routière aura six voies carrossables.

Dans un communiqué conjoint, le député de Drummond et celui de St-Hyacinthe précisent que toutes les solutions possibles ont été examinées avec attention et objectivité, non seulement en fonction du réseau routier existant, mais aussi de la route transcanadienne actuellement en construction et de la future autoroute Québec-Montréal, sur la rive-nord.

La possibilité d'établir plus tard un autre lien entre les deux rives de Québec et de Lévis et peut-être à la hauteur de l'île d'Orléans est aussi envisagée. Le gouvernement esti-

"J'étudie immédiatement le problème", dit M. Pearson

Répondant à M. Balcer

OTTAWA (PC) — M. Lester Pearson, premier ministre du Canada, a déclaré hier aux Communes qu'il étudiera immédiatement le problème posé par une lettre qui lui a été adressée par M. Jean Lesage, chef du gouvernement québécois. Ce message concerne le Fonds de développement municipal, dont la création est proposée par Ottawa.

Dans son message, déposé hier à l'Assemblée législative, le premier ministre du Québec accuse M. Pearson d'avoir manqué à sa promesse en procédant "unilatéralement" à la création d'un Fonds de prêts municipaux. Cette lettre est accompagnée du texte d'une résolution déclarant que la création de cet organisme constituerait une ingérence dans les droits des provinces.

Repondant à M. Léon Balcer, député conservateur de Trois-Rivières, M. Pearson a déclaré qu'à sa connaissance l'administration fédérale n'avait pas reçu le texte de cette résolution.

Le bureau de M. Pearson a fait savoir hier soir que cette lettre n'avait pas encore été reçue.

M. Marcel Chaput jeune toujours

MONTREAL (PC) — Le jeune du chef du parti républicain du Québec dure toujours.

M. Marcel Chaput, qui ne se nourrit que de pain et d'eau depuis quatre jours, a jusqu'ici perdu cinq livres.

Il a entrepris cette grève de la faim dans le but de recueillir \$100.000 pour son parti.

Hier, le PRQ avait recolté la somme de \$3.747 65.

M. Maurice Lamontagne

Seule la planification indicative est désirable et praticable au pays

Par Françoise COTE

OTTAWA (PC) — La planification économique "qui indique et qui incite", une planification "sans contrainte et sans contrôle", aidera le secteur privé de l'économie à résoudre les problèmes qu'il ne peut régler seul, a déclaré hier aux

Communes le président du Conseil privé, M. Maurice Lamontagne.

Il a insisté sur le fait que seule "la planification indicative" au Canada. Il avait d'abord expliqué, en se référant à des économistes réputés, que

la "planification impérative" s'applique surtout aux pays sous-développés qui ne possèdent pas l'infrastructure d'organisations existant dans les pays occidentaux industrialisés.

"La planification impérative ne serait pas politiquement désirable ni constitutionnellement praticable" au Canada, dit M. Lamontagne, alors qu'il inaugurait le débat sur le projet de loi visant à l'établissement du Conseil économique qui se composera de 28 membres.

L'économiste canadien-français a reconnu que l'une des raisons pour lesquelles une planification impérative ne peut être réalisable à l'échelon national réside dans le fait que le gouvernement fédéral ne possède pas les pouvoirs constitutionnels lui permettant d'imposer des contrôles directs. Rien n'indique qu'il réussisse à obtenir de tels pouvoirs qui appartiennent présentement aux provinces.

C'est officiel

Un nouveau pont emjambera le Saint-Laurent à Québec

QUEBEC — L'hon. Bernard Pinard, ministre de la Voirie et l'hon. René Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, ont fait part, hier, de la décision du gouvernement de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, à Québec, à quelques centaines de pieds du pont actuel.

Le nouveau pont sera construit à environ 700 pieds en amont du pont actuel. "La huitième merveille du monde".

Il ne s'agit pas de projets ne sont pas aussi urgents que celui du nouveau "pont de Québec" qui sera construit à environ 700 pieds en amont du pont actuel. "La huitième merveille du monde".

Le premier juin

Le Canada comptait 18,896,000 citoyens

OTTAWA (PC) — La population du Canada comptait 18,896,000 âmes en date du 1er juin. C'est ce que révèle hier le Bureau fédéral de la statistique, en ajoutant qu'au 1er octobre de cette année, la population canadienne devrait dépasser 19,000,000 d'habitants.

Le Bureau a révélé qu'il s'agit là, de juin '62 à juin '63, d'une augmentation de 1,8 pour cent, soit 326,000 citoyens de plus.

Cette augmentation de la population est inférieure à celle de 332,000 âmes, qui a été enregistrée entre juin '61 et juin '62.

Il y a une légère hausse sur l'année précédente, dans le nombre d'émigrants qui sont entrés au pays durant l'année qui s'est terminée le 1er juin

dernier, mais l'accroissement dû à des causes naturelles a été réduit d'environ 10,000, signale le Bureau de la statistique, de sorte que la hausse de la population cette année reste inférieure à celle de l'année précédente.

Les accroissements de population cette année, en date du 1er juin, varient de 3 pour cent en Saskatchewan à 2,6 pour cent en Alberta.

Voici un tableau comparatif de la population dans chaque province canadienne. Les chiffres entre les tirets désignent ce qu'était la population en 1962.

Terre-Neuve, 481.000 - 470.000; Ile du Prince Edouard, 107.000 - 106.000; Nouvelle-Ecosse, 756.000 - 746.000; Nouveau Brunswick, 614.000 - 607.000; Québec, 5.468.000 - 5.266.000; Ontario, 6.448.000 - 6.342.000; Manitoba, 950.000 - 935.000;

ques-unes de nos régions rurales.

Legislation
Vous avez adopté une nouvelle loi électorale qui facilitera le libre exercice du scrutin. Un projet de Code du Travail vous a été soumis au sujet duquel vous avez tenu à étudier les opinions des divers groupements intéressés avant de l'approuver.

Vous avez modifié la Loi des Accidents du Travail de façon à la rendre plus généreuse envers les accidentés.

Ministère de l'Éducation
Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'Enseignement donné à la législature a été autorisé la constitution par (suite de la première page) la loi 9-0 Elizabeth II, chapitre 25, qui avait été votée au

par le Sénat.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'Enseignement donné à la législature a été autorisé la constitution par (suite de la première page) la loi 9-0 Elizabeth II, chapitre 25, qui avait été votée au

par le Sénat.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'Enseignement donné à la législature a été autorisé la constitution par (suite de la première page) la loi 9-0 Elizabeth II, chapitre 25, qui avait été votée au

par le Sénat.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'Enseignement donné à la législature a été autorisé la constitution par (suite de la première page) la loi 9-0 Elizabeth II, chapitre 25, qui avait été votée au

par le Sénat.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'Enseignement donné à la législature a été autorisé la constitution par (suite de la première page) la loi 9-0 Elizabeth II, chapitre 25, qui avait été votée au

Enquête publique sur le chômage au Québec

QUEBEC — Le Conseil d'orientation économique a proposé la tenue d'une enquête publique par le Conseil Et je dois rencontrer le président du Conseil ces jours-ci. Alors, je ne suis pas en mesure de prendre d'engagement vis-à-vis de la Chambre.

M. Lesage: Je sais, mais simplement, je ne puis rien décider ni prendre d'engagement avant sinon à la lumière des événements qui vont se passer d'ici l'automne.

Une communication de dernière heure, transmise par la compagnie propriétaire du navire signale qu'au moins 18 personnes ont péri dans le sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés officiels établissent que 358 passagers et 63 membres de l'équipage avaient pu monter à bord des embarcations de sauvetage qui ont été dépeçées sur la scène du sinistre.

Plus de neuf heures après l'accident, les estimés

En bref à la Commission scolaire de Nicolet

NICOLET (L.C.) — Tous les commissaires étaient présents à l'assemblée régulière de la commission scolaire, mardi soir, sous la présidence de M. Napoleon Rousseau. C'étaient MM. Gaston Rheault, Edouard Houde, Jean Brassard et Georges Robin.

— 0 —
Les minutes de la séance précédente sont approuvées sur proposition du commissaire Robin, selon la lecture faite par le secrétaire-trésorier, M. Denis Roy.

— 0 —
Le commissaire Georges Robin propose le paiement de comptes courants pour la somme de \$1195.73.

— 0 —
Le ministre de la Jeunesse informe la commission scolaire que le budget lui est parvenu et qu'il est à l'étude. A ce propos, soulignons l'adoption récente d'un budget pour la somme de \$317,447.70. L'an dernier, le budget était de \$296,753.57.

— 0 —
Le comité de la radio scolaire informe la commission scolaire de son horaire prochain des émissions radio et télédiffusées. Les commissaires en prennent connaissance et

décident de louer des appareils à cet effet pour la prochaine année, comme il fut fait l'an passé.

— 0 —
Le Docteur Aubert Laperrière, médecin-hygiéniste, en charge de l'Unité Sanitaire, fait part à la commission scolaire de ses projets d'examen de la vue et de vaccination pour l'automne.

— 0 —
La commission scolaire décide de collaborer financièrement à l'installation d'un tableau d'affichage à l'entrée de la cathédrale, pour les avis publics. C'est la conséquence d'une proposition en ce sens formulée par le conseil de ville.

— 0 —
M. Pierre Durcose est engagé comme contrôleur d'absences au salaire de \$70 par mois. Selon les prescriptions de la Loi du Salaire Minimum, il est engagé en même temps pour le recensement.

— 0 —
Le commissaire Robin donne une réponse favorable aux parents qui demandaient des ordres pour envoyer leurs enfants dans des institutions indépendantes. Le commissaire Robin accorde à leur demande malgré le retard manifesté par ces parents.



(Photo Gill)

M. PAUL-EMILE THEROUX, président de l'OTJ de la paroisse St-Jean-Bosco de Tracy, coupe ici le ruban traditionnel, lors de l'ouverture de la saison des terrains de jeux de roite, Mlle Monique Cournoyer, monitrice en roite, Mlle Manique Cournoyer, monitrice en chef, M. l'abbé Paul-André Bernier, vicaire à St-Jean-Bosco; Mme Normand Ducloux, membre du comité paroissial de l'OTJ; Mme Joseph Cournoyer, membre du même comité; la Rév. Soeur St-Pierre-Claver, des Soeurs de St-Joseph, directrice de l'École secondaire St-Jean-Bosco; Mme Guy Paul-Hus, déléguée du comité paroissial à la Commission centrale des Loisirs de la ville de Tracy, et M. l'abbé Henri Laplume, curé de la paroisse.

La principale industrie de Norbertville manque de main-d'oeuvre

NORBERTVILLE (G.A.B.) — Une pénurie de main-d'oeuvre féminine se fait sentir à la Norbertville Sportwear, principale industrie de Norbertville. Cette manufacture, qui se spécialise dans le tailleur et la couture de vêtements sports, donne actuellement du travail à une trentaine de personnes.

Toutefois, les propriétaires de la firme, se voient dans l'obligation de refuser d'importants contrats, faute de main-d'oeuvre. L'industrie pourrait employer au moins 80 personnes à l'heure actuelle. L'espace disponible, la machinerie, et la direction des services seraient suffisants pour un tel personnel. Le capital investi dans cette entreprise se trouve ainsi immobilisé sans profit pour les intéressés.

C'est M. Omer Nadeau qui dirige l'administration de la Norbertville Sportwear à titre de président. M. Nadeau est aussi en charge des opérations des ateliers ainsi que du personnel. A l'administration, il est secondé par M. Georges Mailhot, vice-président.

Au conseil de Sorel

Taxis
MM. Wilford Pélouquin, 6105, Route Marie-Victorin, Tracy, Gilles Labarre, 17, rue Goupil, Sorel, et Jean-Paul Lamontagne, 158, Phipps, Sorel, font application pour des permis comme chauffeurs sur taxi durant l'année en cours. Il est proposé par l'échevin Jacques Lavallée, appuyé par l'échevin Michel Pelletier, que ces permis soient accordés.

Sorel Gazette
M. William A. Manning, au nom de The Sorel Gazette 1963, informe les autorités qu'un groupe de résidents anglais publieront un journal mensuel de langue anglaise qui sera appelé The Sorel Gazette. Il demande de la publicité au montant de \$10 à cette occasion. Il est proposé par l'échevin Léon Pélouquin, secondé par l'échevin Jean-Paul Ferland, d'accepter la demande de M. Manning et que le comité des Finances vote l'argent nécessaire pour cette publicité.

LA CORPORATION DE LA CITE DE TROIS-RIVIERES

ENLEVEMENT DES VIDANGES

Quartier Ste-Ursule :
Cueillette régulière : mercredi soir à minuit
Deuxième cueillette (juillet et août) : Dimanche soir à minuit

Paroisse Notre-Dame et St-François d'Assise :
Cueillette régulière : mardi soir à minuit
Deuxième cueillette (juillet et août) : samedi matin à 7 heures

NOTE: LA DEUXIEME CUEILLETTE est effectuée pendant les mois de juillet et août, aux jours indiqués ci-haut, dans tout le quartier Ste-Ursule, la paroisse Notre-Dame (jusqu'à la rue St-Maurice), la paroisse St-François d'Assise entre les rues Whitehead, Lantôt et les voies ferrées.

Robert CORBEIL
ass't-greffier

Concours hippique

VERCHERES (DNC) — Une démonstration qui ne manquera certes pas de couleur est annoncée pour dimanche le 14 juillet à Vercheres. Il s'agit d'un concours hippique organisé par la Chambre de Commerce de l'endroit.

Sous la présidence de M. Gilles Laflamme, cette manifestation se déroulera sur pelouse, sur les vastes terrains sis en face de l'église. Pas moins de cent chevaux prendront part à ce concours, qui débutera à 10 heures du matin. Un concert sous les étoiles clôturera la journée. Il mettra en vedette un ensemble sorelois de belle réputation, l'Harmonie Calixa-Lavallée, dirigée par le professeur Georges Codling. Les profits de cette organisation iront aux fonds des loisirs locaux.

Contrat accordé à Marine Industries

SOREL — Le ministre de Production de Défense vient d'accorder un contrat de \$59,458 à Marine Industries Ltd de Sorel pour la construction de pièces de moteur principal. La nouvelle a été annoncée par l'honorable C. M. Drury en même temps qu'il faisait part d'une série d'autres contrats totalisant \$11,343,155. On sait que Marine Industries de Sorel obtient assez régulièrement des contrats de ce genre à être effectués pour le ministère de la défense.

Location de machines à écrire

Gérald Hesterman
1547 rue Notre-Dame
Téléphone FR. 5-1433

CE SOIR A CKTM-TV A 7 H.15

ne manquez pas de voir "VISITE INDUSTRIELLE"

Vous aurez l'occasion de visiter les réfrigérateurs et l'entrepôt de

GROS ET DETAIL DOUCET & FRERE
FRUITS ET LEGUMES

ST-LOUIS DE FRANCE FR. 5-9122

MERCI, CONTRIBUABLES DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Le renouvellement de mandat que vous venez de me confier en 1963, je ne le considère point uniquement comme un témoignage de confiance unanime, mais plutôt comme un encouragement à continuer l'oeuvre commencée et un stimulant qui me fournira l'énergie nécessaire à l'accomplissement d'une tâche aussi difficile.

De concert avec mes collègues que je félicite de leur élection, j'ai confiance que nous réussirons à maintenir le rythme croissant du développement et du progrès de notre ville dans tous les domaines.

J.-Réal Desrosiers
Maire.

Jubilé d'or de l'abbé L. Désilets

ST-LOUIS DE BLANDFORD (G.A.B.) — Une manifestation spéciale est en organisation à St-Louis de Blandford pour souligner le jubilé d'argent sacerdotal de M. l'abbé Lionel Désilets. M. l'abbé Désilets est curé de la paroisse de St-Louis de Blandford depuis 8 ans.

Ses paroissiens ont tenu à marquer cet anniversaire par des réjouissances spéciales. Les fêtes débuteront par une messe d'action de grâces qui sera célébrée à 11 heures dimanche le 14 juillet. Un grand banquet réunira les invités à l'heure du dîner, à l'école Wilfrid Labbé.

La fête se poursuivra dans l'après-midi alors qu'un programme spécial est en préparation. La responsabilité de cette initiative a été confiée à un groupe d'officiers d'associations ainsi qu'à des paroissiens.

La liste des invités d'honneur comprend les noms de plusieurs personnalités religieuses et civiles du diocèse de Nicolet dont la paroisse St-Louis de Blandford fait partie. On annonce aussi que M. l'abbé Lionel Désilets quittera St-Louis dans le diocèse.

L'Ecole Commerciale Pratique Côté

L'Ecole a besoin, pour la prochaine année scolaire, des services de PROFESSEURS de comptabilité et d'anglais (hommes ou femmes), à temps complet et à temps partiel.

Salaire suivant qualifications et expérience.

1260 NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES, P. Q. FR. 4-6456 FR. 6-2282

SPECIAL

A NOTRE SEUL MAGASIN 65, BOULEVARD STE-MADELEINE

N.B. Nous avons fermé notre succursale rue Fuséy afin de concentrer toutes nos activités et nos spéciaux au

65 Boul. Ste-Madeleine

TENTES

"CAMPLUDGE" (ORDINAIRE)

12' x 18' rég. \$159.95	\$129.95
12' x 15' rég. \$139.55	115.95
"PUPTENT" rég. \$11.95	\$ 7.95

VASTE CHOIX DE CHAIRES DE PARTERRE POELES ET EQUIPEMENT A BAR-B-Q BOUTEILLES (genre Thermos) EQUIPEMENT AU COMPLET DE CAMPING

Morin & Freres

UN SEUL MAGASIN AU 65 BOUL. STE-MADELEINE

FR.: 5-7751 CAP-DE-LA-MADELEINE

VOTRE ROI DES BAS PRIX ENTRE QUEBEC ET MONTREAL TIENT SON ETABLISSEMENT OUVERT JUSQU'A 9 H. 30

NOTRE GENEROSITE DEBORDE

DURANT NOTRE GRANDE VENTE DE RENOVATION NOS PRIX SONT IMBATTABLES SUR LES FAMEUX APPAREILS

Electrohome

DOUBLE GARANTIE

Seul Electrohome vous offre la sécurité d'une garantie d'un an sur toutes les pièces. La garantie et le service de Loranger Electrique ajoutent à la protection de votre achat.

- RADIOS AM-FM, 9 lampes.
- ENREGISTREUSES
- DEHUMIDIFICATEURS
- EPURATEURS D'AIR
- HUMIDIFICATEURS

AUCUN COMPTANT 36 MOIS POUR PAYER

PREMIER PAIEMENT EN SEPTEMBRE

LORANGER ELECTRIQUE-TV

93-97, FUSEY CAP-DE-LA-MADELEINE FR 5-8951 - FR 5-8952

TRES VASTE CHOIX DE

- MOBILIERS DE CHAMBRE
- MOBILIERS DE SALON
- MOBILIERS DE CUISINE
- REFRIGERATEURS
- POELES
- LESSIVEUSES
- SECHEUSES
- TELEVISEURS
- STEREOS

RODOLPHE LORANGER, Propriétaire.

GERANT DES VENTES Paul-Emile LORANGER FR 5-8951

ANDRE LACOURSIERE Comptable